

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Commission	
Gouvernement	

N° 3268

AMENDEMENT

présenté par
M. Juvin

ARTICLE 65 SEPTIES

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Après l'alinéa 19, insérer les deux alinéas suivants :

« *I bis.* – Au second alinéa du *b* du 6° du 1 de l'article 80 *duodecies* du code général des impôts, les références : « du I de l'article 72 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique et de l'article L. 552-1 » sont remplacées par les références : « des articles L. 552-1 à L. 552-4 ».

« *I ter.* – À la fin du premier alinéa du 5° *bis* du III de l'article L. 136-1-1 du code de la sécurité sociale, les références : « I et III de l'article 72 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique » sont remplacées par les références : « articles L. 552-1 à L. 552-4 du code général de la fonction publique ». »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.